

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Reconnaître officiellement vos compétences professionnelles, par un titre ou diplôme professionnel !

➤ COMMENT POUVONS-NOUS VOUS ACCOMPAGNER ?

Notre accompagnement porte sur l'**aide méthodologique** concernant le repérage, l'analyse et la description de votre activité dans le domaine du Sport & de l'Animation relative à la **partie 2 du processus de VAE**.

- Nous vous guiderons et vous orienterons vers **l'émergence de vos compétences et leur analyse** à la faveur d'entretiens personnalisés.
- Nous vous soutiendrons lors de l'écrit et vous aiderons à formaliser les acquis de votre expérience.
- Nous vous préparons à l'éventuelle prestation orale devant un jury (non obligatoire).

COÛT :
700€ TTC
l'accompagnement

➤ COMMENT CA MARCHE ?

- Vous nous sollicitez pour un accompagnement à la partie 2 du dossier de VAE, avec pour objet l'obtention d'un diplôme dans le secteur du Sport et/ou de l'Animation type BPJEPS, DEJEPS, ...
- Nous signons ensemble une Convention. L'accompagnement se déroule alors au siège d'Archimène – PSL Alsace.
- **La durée de l'accompagnement à la VAE dure 14 heures, réparties en 7 séances de 2 heures**, en face à face individualisé avec un accompagnateur.
- A chaque rencontre, un état de présence est signé entre les parties et la date est renseignée.

1 site pour consulter les réunions d'information organisé
par la DRJSCS Alsace
<http://grand-est.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1924>

Contact :

Mailis MASSON
03 89 41 60 43

mailis.masson@profession-sport-loisirs.fr

<http://alsace.profession-sport-loisirs.fr>